

COMPTRASEC

// Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale //

Le séminaire 2018 - 2019

Passer de la mesure de la **discrimination salariale** femmes-hommes à la **correction des inégalités dans l'entreprise**

Dominique Meurs

Professeure à l'Université de Paris Nanterre
Chercheuse à EconomiX (CNRS UMR 7235) et
chercheuse associée Ined

Ce texte, essentiellement méthodologique, examine les difficultés pour les économistes à passer de la mesure des inégalités salariales entre les femmes et les hommes qui ne sont pas expliquées par des caractéristiques observables des individus à la formulation de politiques correctrices dans l'entreprise. Ce thème a pris une actualité nouvelle avec l'introduction en France de l'obligation pour les entreprises de calculer un écart de rémunération hommes/femmes corrigé des effets de structure. Que feront les entreprises de cet indicateur ? Peut-on le rendre opérationnel dans la formulation des politiques de rémunérations? Après un rappel des méthodes usuelles de calcul des écarts de salaire entre les femmes et les hommes tels qu'elles sont préconisées par la loi, nous détaillerons les procédures possibles pour passer du constat d'une inégalité moyenne à celui de l'identification des salariées «sous-payées» et du montant des compensations théoriques. Nous détaillerons également les conséquences sur la hiérarchie des salaires dans l'entreprise si elles étaient mises en application.

Enfin nous discuterons la notion de « caractéristiques inobservables » dans les équations de gain.

université
de BORDEAUX



Infos : anne-cecile.jouvin@u-bordeaux.fr
COMPTRASEC - UMR 5114
CNRS-Université de Bordeaux
Avenue Léon Duguit
33608 Pessac Cedex - FRANCE

Salle F. 138

Jeudi 4 avril 2019, 14h00 - 16h30